



MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

AVIS PUBLIC

Une erreur s'est glissée dans l'envoi d'une circulaire, vendredi le 8 décembre 2017, concernant Le Casse-Croûte du Village. La municipalité peut vous assurer qu'ils ont toujours honoré leur frais à payer

Nous vous demandons de ne pas tenir compte de cet avis et nous nous excusons sincèrement auprès des personnes concernées.

Merci de votre compréhension.